



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES  
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
<b>Représentants des Communes</b>			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels</b>		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1<sup>er</sup> Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

## **DELIBERATION N°1**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU SDIS DE LA SOMME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2022, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans le cadre :

- De la convention pluriannuelle liant le SDIS et le Conseil Départemental pour les années 2017 à 2022 ;
- Du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2018-2022 ;
- Des différents plans pluriannuels d'investissement.

Elles sont conformes aux axes stratégiques présentés par le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2022 délibéré à l'occasion du CASDIS du 07/12/2021 :

- Pourvoir les postes vacants dans le cadre de la redéfinition de l'organigramme et des projets du service ;
- Valoriser et promouvoir le volontariat ;
- Poursuivre les opérations immobilières prévues dans le SDACR avec la déclinaison d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement immobilier (PPI) ;
- Poursuivre la déclinaison du plan pluriannuel d'équipement et proposer de nouveaux investissements (bras élévateur articulé, etc.) ;
- Poursuivre les objectifs de développement des espaces de coopération et/ou mutualisation, notamment au sein du Garage Départemental ;
- Mettre en place le système d'information et de commandement unifié des SDIS et de la sécurité civile, nommé NEXSIS 18-112.

Ces orientations prennent en compte les contraintes financières du SDIS et notamment :

- L'inflation, principalement sur les prix du gaz et des carburants,
- Le nombre d'interventions dont l'augmentation est structurelle (+ 7% en 2021 par rapport à 2020),
- Les charges associées à la gestion des ressources humaines qui se traduisent en dépenses incompressibles avec notamment le Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation de l'indemnité horaire des SPV et la mise en œuvre des mesures de la loi Matras qui devrait impacter les coûts de la NPFR.

Pour financer ces mesures, les vecteurs de recettes sont les subventions du Département, des communes et des EPCI et l'emprunt. Pour 2022, le Conseil Départemental va ainsi appuyer sa participation dans le financement du SDIS par une augmentation de sa contribution en fonctionnement (26 M€, en hausse

de 345 K€ par rapport à 2021) et par une subvention de 1,1 M€ en investissement (hors participation au financement des constructions de casernes). Conformément à ce qui a été convenu entre les services, l'avenant n°3 à la CPOM 2017-22 et la convention financière relative à la contribution de fonctionnement 2022 seront signés à l'issue du vote du BP du Conseil Départemental. La contribution des communes et EPCI est quant à elle indexée à la moyenne des taux d'inflation observés sur les 12 derniers mois pour s'établir à 156 K€, en hausse de 0,82%.

Le cadre prospectif 2023-2027 fera l'objet d'une convention pluriannuelle SDIS/Département fixant les conditions d'équilibre entre le financement de l'établissement et les objectifs du SDACR.

Les éléments de ce débat d'orientations budgétaires vous sont présentés sous la forme :

- Du présent rapport présentant les orientations en fonctionnement (I) et en investissement (II) ;
- D'une annexe 1 présentant la situation rétrospective 2016-2020 ;
- D'une annexe 2 présentant les données relatives aux ressources humaines ;
- D'une annexe 3 présentant les données relatives à la dette ;
- D'une annexe 4 présentant les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement.

## Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des recettes (A) et des dépenses (B).

### A. Les recettes de fonctionnement attendues pour 2022 :

Elles proviennent pour l'essentiel d'entre elles de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et des EPCI.

#### 1. **La contribution du Département : 26 millions d'euros**

La convention pluriannuelle 2017-2022 fixe le cadre de la contribution du Département. Pour 2022, le Conseil Départemental a prévu de fixer sa contribution à 26 millions d'euros, soit + 345 000 € par rapport à 2021.

#### 2. **Les contributions communales et intercommunales : 19,152 millions d'euros**

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et EPCI évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation (entendu comme étant celui relatif à l'ensemble des ménages - hors Tabac). Il n'est pas indiqué quel mois doit être retenu.

Pour mémoire, en 2021, le CASDIS a retenu la moyenne des indices d'octobre de N-2 à septembre de N-1.

Depuis octobre 2020, ce taux évolue globalement à la hausse pour atteindre une moyenne de 0,82%. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de ce taux, soit + 156 000 €.

Pour information, évolution de l'indice depuis octobre 2020 :

Octobre	103,75	-0,23%
Novembre	103,86	-0,06%
Janvier	104,09	-0,29%
Janvier	104,24	+ 0,29%
Février	104,24	+ 0,30%
Mars	104,89	+ 1,00%
Avril	105,00	+ 1,15%
Mai	105,34	+ 1,34%

Juin	105,48	+ 1,38%
Juillet	105,55	+ 1,06%
Août	106,21	+ 1,79%
Septembre *	105,97	+ 2,09%

\* dernier indice connu à la date de rédaction du présent rapport

### **3. Les « autres recettes » : 3,024 millions d'euros**

Elles concernent les remboursements sur charges de personnel, les facturations d'interventions payantes, les revenus des immeubles, les autres participations, tels que le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, la participation du SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, le reversement du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les « recettes exceptionnelles », telles que les pénalités de retard, les avoirs, les remboursements de sinistres, etc.

La prévision budgétaire laisse envisager une stagnation de ces recettes par rapport à 2021.

### **4. Les recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement : 1,815 millions d'euros**

Il s'agit de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions d'investissement. Ces recettes seraient en augmentation de 174 000 €, en raison de la hausse des subventions.

En synthèse, les recettes attendues en fonctionnement sont évaluées au total à **49,991 millions d'euros**.

## **B. Les tendances pour les dépenses de fonctionnement**

Le SDIS devra assumer, en 2022, l'augmentation de certaines charges, essentiellement de personnel, impactées par des mesures nationales, statutaires et par la déclinaison des projets du service.

Dans ce cadre, la prise en compte du Glissement Vieillesse et Technicité pour les personnels permanents et la revalorisation de 1% des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires sont évalués à 454 000 € (hors impact de l'application de la loi Matras) et portent les estimations de la masse salariale pour 2022 à 36,444 millions d'euros.

S'agissant des dépenses courantes de fonctionnement (électricité, formations, maintenance, fournitures diverses, subventions, etc.), celles-ci devraient augmenter de 138 500 € par rapport à 2021. Cette hausse concerne essentiellement les formations et la subvention d'équilibre du budget annexe, impactées par la hausse des prix du pétrole et des pièces détachées et par l'augmentation du nombre de véhicules. Ces charges sont ainsi évaluées à 6,969 millions d'euros contre 6,845 millions d'euros en 2021.

S'agissant des frais financiers, le fait de ne pas avoir emprunté depuis 2016 permet de réduire les charges de la dette (évaluées à 510 000 € contre 556 000 € en 2021).

Enfin, les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements à inscrire en 2022 s'élèvent à 5,308 millions d'euros, soit une augmentation de 184 000 € liée à la hausse des investissements mobiliers.

## Orientations budgétaires 2022 - section de fonctionnement

	BP 2021	Orientations 2022	Evolution en valeur	Evolution en %
Charges à caractère général	4 776 000	4 753 000	-23 000	-0,5%
Charges de personnel	35 990 000	36 444 000	454 000	1,3%
<i>Projection plafond CPOM 2022</i>		<i>37 000 000</i>		
Autres charges courantes	2 054 500	2 216 000	161 500	7,8%
Charges financières	556 000	510 000	-46 000	-8,3%
Charges exceptionnelles	15 000	40 000	25 000	166,7%
Provisions	720 000	720 000	0	
Virement à la section d'investissement	81 000	0	-81 000	
Dotations aux amortissements	5 124 000	5 308 000	184 000	3,6%
<b>Sous-total</b>	<b>49 316 500</b>	<b>49 991 000</b>	<b>674 500</b>	<b>1,4%</b>

### **C. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021**

Les prévisions actuelles évaluent l'excédent de fonctionnement 2021 à 1,5 million d'euros. Celui-ci pourrait permettre, lors du vote du Budget Supplémentaire :

- De rééquilibrer, au besoin, la section de fonctionnement
- De financer une partie des investissements, et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

Au final, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 49, 991 millions d'euros, et devraient permettre au SDIS d'élaborer un BP cohérent et équilibré compte tenu des dépenses de fonctionnement prévisionnelles exposées ci-dessus.

## **Partie II. Les orientations en investissement**

Des opérations immobilières importantes sont actuellement en cours. Celles-ci doivent être poursuivies afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents. Par ailleurs, les projets structurants du SDIS (PPE matériels roulants, NEXSIS, etc.) mettent en avant la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements (véhicules, matériels d'incendie et de secours, réseaux d'alerte, etc.) afin d'assurer un niveau de couverture des risques optimal dans le Département (A).

Pour financer ces projets, sans alourdir les charges pesant sur la section de fonctionnement, il serait souhaitable de limiter le recours à l'emprunt. Pour cela, le Département de la Somme et les communes verseront au SDIS une subvention d'investissement en complément des ressources propres du SDIS (B).

## **A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2022**

### *1. L'immobilier*

Le PPI est mis à jour conformément au rapport qui sera validé à l'occasion de ce CASDIS.

Au total, **2,170 millions** d'euros d'investissements immobiliers et **775 000 €** de subventions immobilières pourraient être programmés en 2022.

### *2. Les matériels*

Une autorisation de Programme de 12,8 millions d'euros a été ouverte en 2019 pour les matériels roulants. Conformément aux engagements financiers pris, le SDIS consacrera, en 2022, **2,560 millions d'euros** pour l'achat de nouveaux véhicules (VSAV, BEA, CCR, VSRS, etc.).

Par ailleurs, le montant des investissements mobiliers prévus pour 2022 est de **3,082 millions d'euros** comprenant notamment le projet NEXSIS, l'armement des nouveaux véhicules et le renouvellement des équipements d'habillement :

	<b>BP 2021</b>	<b>Orientations 2022</b>
- Licences et brevets	229 200	221 800
- Réseaux de transmission	127 500	135 950
- Réseaux d'alerte (dont NEXSIS)	80 000	360 660
- Matériels embarqués	425 265	491 500
- Habillement	797 000	813 000
- Matériels médico-secouristes	299 300	180 000
- Spécialités	92 000	74 000
- Matériels de formation	53 325	30 000
- EPI – ARI	112 000	185 000
- Matériels techniques	191 860	203 400
- Matériels de sport	23 500	25 000
- Matériels informatiques (dont NEXSIS)	83 000	338 100
- Matériels de bureau et mobilier	27 650	24 000

A noter que l'augmentation des budgets pour les matériels embarqués et les EPI-ARI s'explique par l'armement de nouveaux véhicules (VSRS, CCRM, etc.) et le renouvellement du parc ARI dans le cadre de la remise aux normes de ces équipements de sécurité du personnel en intervention.

Par ailleurs, le SDIS s'est engagé à verser une subvention d'équilibre au budget annexe du Garage Départemental. Celle-ci est évaluée à **66 000 €**.

## **B. Modalités de financement**

### *1. Les subventions*

#### *Le Département*

Chaque année, le Département participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Pour 2022, le Conseil Départemental poursuit de façon active sa participation et a prévu d'attribuer une subvention d'investissement de 1,1 million d'euros.

Par ailleurs, le Conseil Départemental participe au financement des constructions de casernes à hauteur de 35% du montant HT de chaque opération. Au vu de la programmation des investissements 2022, le Département pourrait verser une subvention de 73 000 € pour la construction des casernes de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty.

### Les Communes

Il est convenu que les communes ou les EPCI versent une participation financière pour les opérations nouvelles à concurrence de 30% de leur montant HT. Le montant des opérations nouvelles ayant été évalué à 250 000 €, les subventions des Communes de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty s'établiraient à 62 000 €.

### 2. Les ressources propres

Elles se composent des amortissements et du FCTVA. Pour 2022, déduction faite de la charge de la dette (évaluée à 2,269 millions d'euros avec emprunt nouveau) qui doit obligatoirement être financée par ces recettes, elles représentent **2,184 millions d'euros**.

### 3. Les excédents

L'excédent d'investissement 2021 net, c'est-à-dire après report des crédits, est évalué à **485 000 €** (sous réserve des réalisations 2021). Il permettra de financer une partie des dépenses sans recourir à l'emprunt.

Dans le même objectif, une partie de l'excédent de fonctionnement pourrait être transféré au financement des dépenses d'investissement, lors de l'affectation des résultats 2021.

### 4. L'emprunt

Les différentes alternatives présentées permettent d'autofinancer une partie des investissements 2022. Pour le reste, un emprunt devra être mobilisé.

L'état de la dette joint en annexe 4 vous permettra, par ailleurs, d'évaluer la capacité du SDIS à mobiliser de nouveaux emprunts.

### Orientations budgétaires 2022 – section d'investissement

	BP 2021	orientations 2022
<b>Les recettes (1)</b>		
- Subvention du Département	1 249 000	1 173 000
- Subvention des communes/EPCI	128 000	62 000
- Subvention FEDER	83 000	-
- Amortissement net *	3 423 000	3 493 000
- FCTVA	883 000	960 000
- Autres (cessions d'immobilisations)	36 400	30 000
- Reprise des excédents N-1	-	1 985 000
- Emprunt	3 298 900	3 235 000
- Virement section fonctionnement	81 000	
<b>Les dépenses (2)</b>		
- Capital de dette	2 120 000	2 269 000
- Dépenses immobilières	1 827 500	2 945 000
- Matériels (chapitres 20 et 21)	5 270 800	5 708 000
- Autres (frais d'insertion, cautions)	24 000	16 000

\* Recettes d'amortissement déduction faite de la neutralisation et de l'amortissement des subventions

Telles sont les orientations budgétaires générales qui pourraient servir de base pour l'établissement du budget primitif 2022.

**Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2022 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

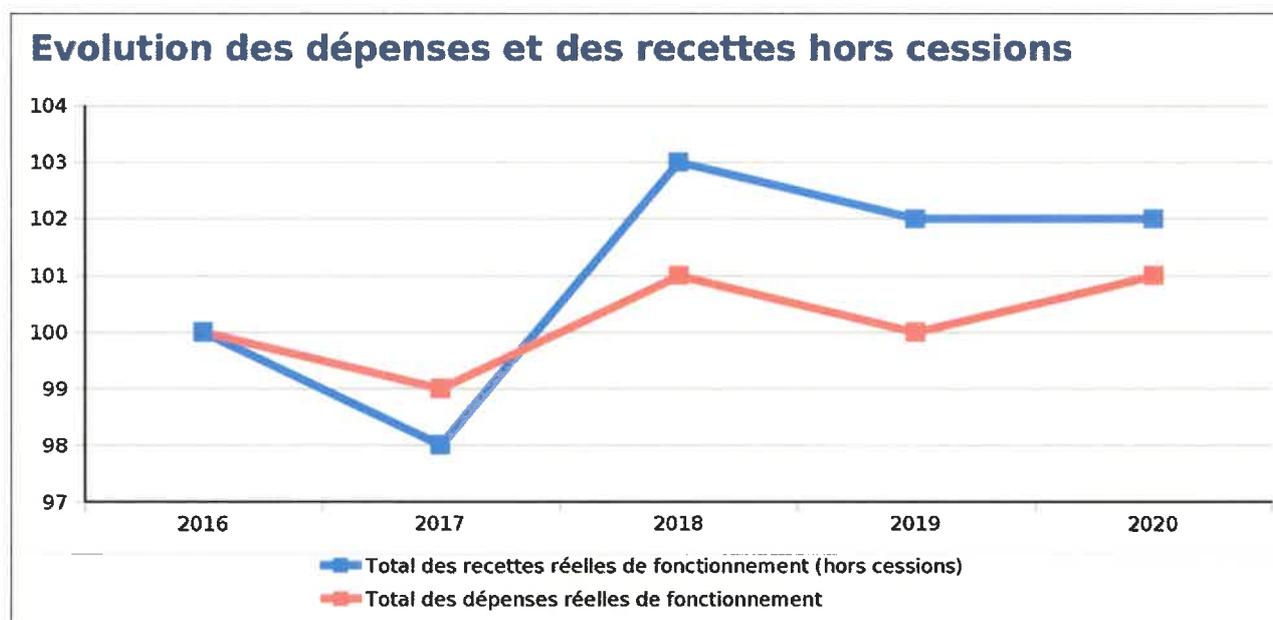


Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 4  
Nombre de membres en visioconférence : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour 0  
          Contre 0  
          Abstentions 0

I/ Le fonctionnement 2016-2020A/ Evolution de la section de fonctionnement

Entre 2016 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté moins vite que les recettes.



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution moyenne 2016/2020
Frais de personnel	34 059 150	33 983 049	33 558 870	34 108 444	34 587 763	0,39%
Charges à caractère général	5 622 527	5 322 647	3 832 900	3 823 701	4 001 291	-7,23%
Charges financières	913 568	785 334	722 448	657 114	590 870	-10,29%
Autres dépenses de fonctionnement	273 664	268 527	3 208 258	2 390 795	2 125 000	264,07%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>40 868 908</b>	<b>40 359 557</b>	<b>41 322 476</b>	<b>40 980 053</b>	<b>41 304 924</b>	<b>0,28%</b>
Contributions communes et EPCI	18 164 867	18 237 663	18 414 199	18 784 385	18 908 182	1,01%
Contributions Département	26 072 750	24 769 000	25 000 000	25 000 000	25 257 500	-0,76%
Produits des services et du domaine	662 628	793 685	2 481 912	1 913 798	1 587 087	48,13%
Autres recettes de fonctionnement	790 101	858 692	1 103 041	667 198	665 305	-0,66%
<b>Recettes réelles</b>	<b>45 690 346</b>	<b>44 659 041</b>	<b>46 999 151</b>	<b>46 365 382</b>	<b>46 418 074</b>	<b>0,44%</b>

- **Les charges à caractère général** ont diminué de 7,23% entre 2016 et 2020. Cette évolution résulte de la mutualisation des ateliers automobiles situés à Glisy et Abbeville au 1er janvier 2018 avec le transfert des charges de carburant, de pièces détachées, de réparations automobiles, de télépéages et d'assurance automobile au budget annexe du Garage Départemental.

De ce fait, **les autres dépenses de fonctionnement** ont progressé de 264% principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe mais également par la constitution de provisions au vu de l'incertitude des recettes SMUR et des pénalités de retard au CS de Roye : on note, cependant, une diminution de 18,3% de ces charges entre 2018 et 2020 liée à la baisse des provisions au vu des contentieux en cours avec les CHU.

- **Les dépenses de personnel** ont diminué de 2016 à 2018 (-1,2%). Cette évolution s'est inversée à partir de 2019, du fait de la revalorisation du taux d'astreinte diurne des SPV, l'évolution structurelle de la masse salariale liée au GVT, la mise en place du CIA pour les PATS et la revalorisation de la prime de feu pour les SPP : on note ainsi une **augmentation de 1,52%** de ces charges entre 2018 et 2020.
- **Les charges financières** ont diminué fortement entre 2016 et 2020 (-10,3%). C'est la conséquence du ralentissement des investissements immobiliers, de la non mobilisation de l'emprunt, du refinancement et du remboursement d'un prêt en 2016.

Jusqu'en 2017, la baisse des recettes a été supérieure à celle des dépenses. Cette évolution s'est inversée à partir de 2018. Il en résulte une amélioration de l'épargne.

### **B/ Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement : Une diminution des épargnes entre 2018 et 2021**

L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements. En 2020, elle s'élève à 5,1 millions d'euros, soit une augmentation de 292 000 € par rapport à 2016.

Parallèlement, l'épargne nette est passée de 2,7 à 3 millions d'euros entre 2016 et 2020. Elle permet d'autofinancer 59% des dépenses d'équipements.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue le socle de la richesse financière. Le SDACR prévoit une épargne brute de 4 millions d'euros pour mener à bien la politique de l'établissement.

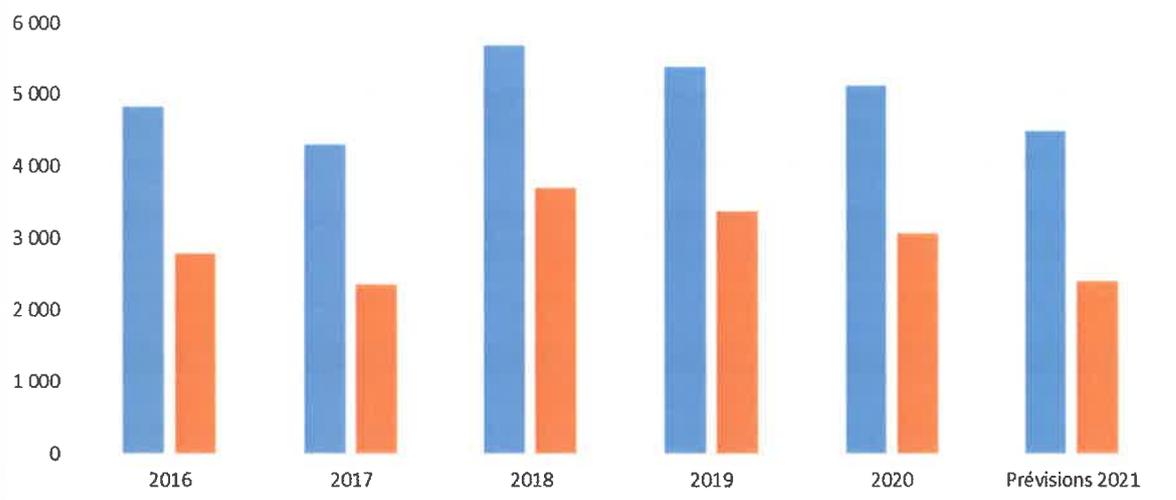
L'épargne nette correspond à l'épargne brute ôtée du remboursement en capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
- Recettes réelles	45 690	44 659	46 999	46 365	46 418	47 235
- Dépenses réelles	40 869	40 360	41 322	40 980	41 305	42 745
<b>Epargne brute</b>	<b>4 821</b>	<b>4 299</b>	<b>5 677</b>	<b>5 385</b>	<b>5 113</b>	<b>4 490</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>10,55%</b>	<b>9,63%</b>	<b>12,08%</b>	<b>11,61%</b>	<b>11,02%</b>	<b>9,51%</b>

**Un taux d'épargne brute inférieur à 8% tend à dégrader la situation financière de l'établissement.**

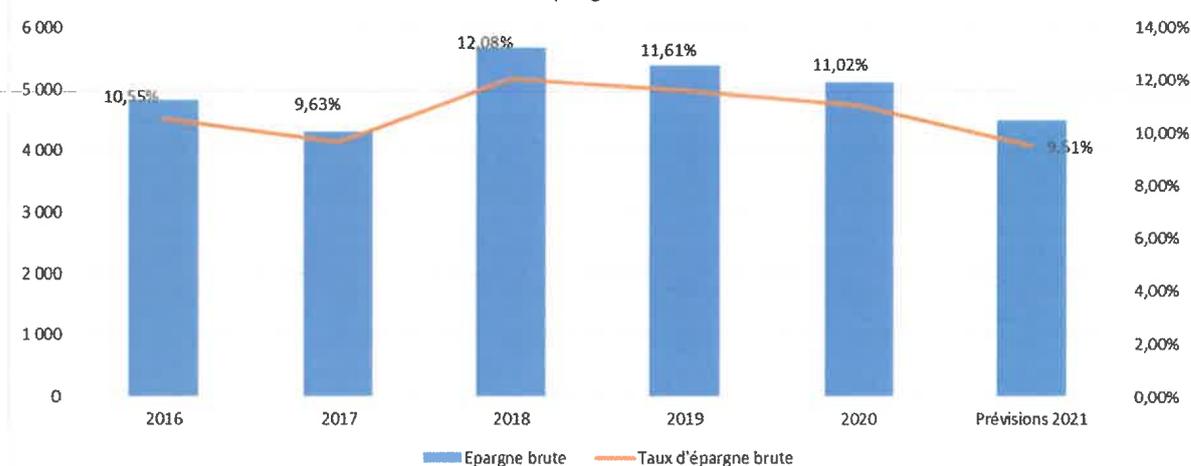
en K€	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
- Epargne brute	4 821	4 299	5 677	5 385	5 113	4 490
- Remboursement de la dette	2 038	1 944	1 986	2 010	2 048	2 094
<b>Epargne nette</b>	<b>2 783</b>	<b>2 355</b>	<b>3 691</b>	<b>3 375</b>	<b>3 065</b>	<b>2 396</b>
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>6,09%</b>	<b>5,27%</b>	<b>7,85%</b>	<b>7,28%</b>	<b>6,60%</b>	<b>5,07%</b>

### Evolution des épargnes 2016-2021



De 2016 à 2020, le taux d'épargne gagne 0,47 point. Il est de 11% en 2020 contre 10,5% en 2016. Il est supérieur à la moyenne des SDIS de même catégorie (10,01%).

### Evolution de l'épargne brute 2016-2021



Pour les prochaines années, l'enjeu sera de maintenir une épargne brute d'au moins 4 millions d'euros pour contribuer au financement des investissements et garantir l'équilibre budgétaire.

Le résultat de fonctionnement a augmenté sur la période 2016 à 2020. Le SDIS80 se situe au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie. C'est le reflet de l'augmentation de l'épargne brute à partir de 2018.

Grâce à la reprise de l'excédent antérieur, le SDIS achève l'exercice 2020 avec un résultat de clôture de 2 millions d'euros.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
--	---------	---------	---------	---------	---------

<b>Solde des opérations réelles de fonctionnement</b>	<b>4 821 437</b>	<b>4 299 483</b>	<b>5 676 675</b>	<b>5 385 328</b>	<b>5 113 150</b>
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673	1 530 488
Dotations aux amortissements et provisions	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861	5 083 360
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>366 347</b>	<b>77 289</b>	<b>1 658 389</b>	<b>1 883 140</b>	<b>1 560 278</b>
Excédent antérieur reporté	2 332 116	2 698 464	875 753	605 913	1 040 266
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>2 698 463</b>	<b>2 775 753</b>	<b>2 534 143</b>	<b>2 489 053</b>	<b>2 600 544</b>
Restes à réaliser	346 074	400 354	264 913	378 470	562 478
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>2 352 389</b>	<b>2 375 399</b>	<b>2 269 230</b>	<b>2 110 582</b>	<b>2 038 066</b>

## II/ L'investissement : 2016 - 2020

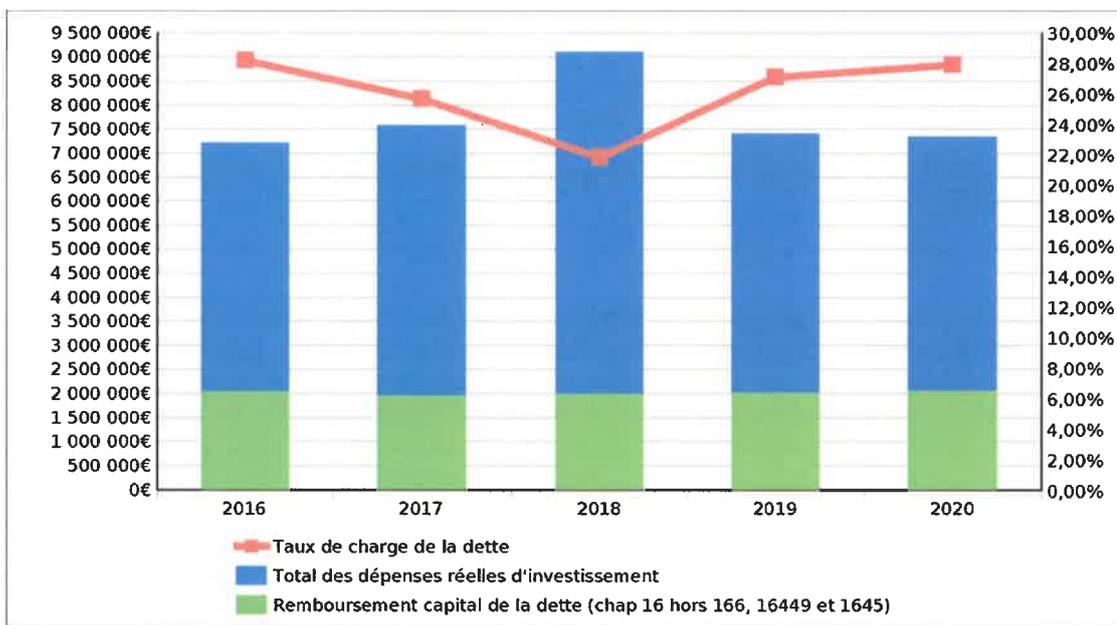
### A/ Evolution de la section d'investissement : Un PPI de 27,3 millions d'euros principalement financé par l'épargne nette

Un effort important a été produit par le SDIS sur la période 2016 à 2020 afin de réduire son endettement. Seules les opérations immobilières en cours ont été poursuivies. De même, les dépenses mobilières ont été limitées sur la période 2016 à 2018. La reprise des excédents antérieurs a permis de ne pas recourir à l'emprunt. On note ainsi un excédent de clôture positif de 1,9 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2019.

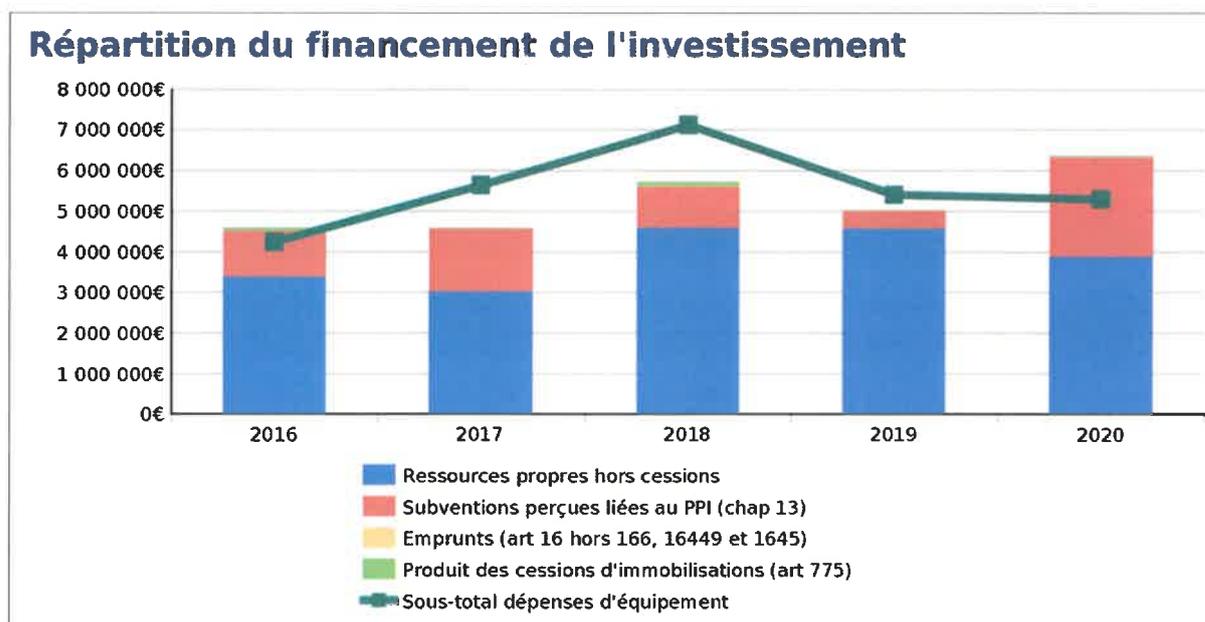
LIBELLE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Remboursement du capital de la dette	2 037 980	1 944 413	1 986 471	2 009 574	2 048 108
Refinancement ou remboursement de la dette	938 800	0	0	0	0
Dépenses mobilières	2 951 359	2 616 552	1 764 023	4 244 287	3 997 511
Dépenses immobilières	1 292 239	3 021 255	5 332 358	972 270	1 129 478
Autres dépenses d'investissement	3 176	1 460	25 372	185 539	167 840
<b>Dépenses réelles</b>	<b>7 223 554</b>	<b>7 583 680</b>	<b>9 108 225</b>	<b>7 411 670</b>	<b>7 342 937</b>
FCTVA	645 954	672 981	994 633	1 169 102	854 678
Subventions CG/ CR / Communes	1 160 784	1 559 527	1 034 629	489 039	2 450 911
Emprunts	0	0	0	0	0
Refinancement de la dette	0	0	0	0	0
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 806 739</b>	<b>2 232 509</b>	<b>2 029 262</b>	<b>1 658 141</b>	<b>3 305 589</b>
<b>Solde des opérations réelles d'investissement</b>	<b>-5 416 815</b>	<b>-5 351 171</b>	<b>-7 078 963</b>	<b>-5 753 529</b>	<b>-4 037 348</b>
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673	1 530 488
Dotations aux amortissements et provisions	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861	5 083 360
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-961 725</b>	<b>-1 128 977</b>	<b>-3 060 678</b>	<b>-2 251 340</b>	<b>-484 477</b>
Affectation de l'excédent de fonctionnement	0	0	1 900 000	1 928 230	1 448 787
Excédent antérieur reporté	6 964 919	6 003 197	4 874 220	3 713 542	3 390 432
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>6 003 194</b>	<b>4 874 220</b>	<b>3 713 542</b>	<b>3 390 432</b>	<b>4 354 742</b>
Restes à réaliser	1 298 270	1 387 167	1 903 681	2 718 920	2 475 504
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>4 704 924</b>	<b>3 487 053</b>	<b>1 809 862</b>	<b>671 512</b>	<b>1 879 239</b>

Sur l'ensemble de la période, le SDIS a réalisé 27,3 millions d'euros d'équipements avec un pic en 2018. Compte-tenu de la situation financière difficile, les projets d'investissement immobilier et mobilier ont été ralentis. En 2016 et 2017, les dépenses d'équipement se situaient en-dessous de la moyenne de la strate. En 2018, elles étaient supérieures à celles de la catégorie avec 12 € par habitant. En 2019 et 2020, elles redeviennent inférieures à celles de la strate avec 9 € par habitant.

- Concernant les investissements immobiliers, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 11,7 millions d'euros de dépenses afin de financer notamment les travaux des Centres de Secours d'Amiens Ferry, Gamaches et Val de Somme. Les programmes immobiliers ont été priorisés afin de limiter le recours à l'emprunt.
- Concernant les acquisitions de matériels, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 15,6 millions d'euros de dépenses. Si ces dépenses ont diminué sur la période 2016 à 2018, l'effort de renouvellement a été particulièrement soutenu en 2019 (4,2 millions d'euros) et 2020 (4 millions d'euros).

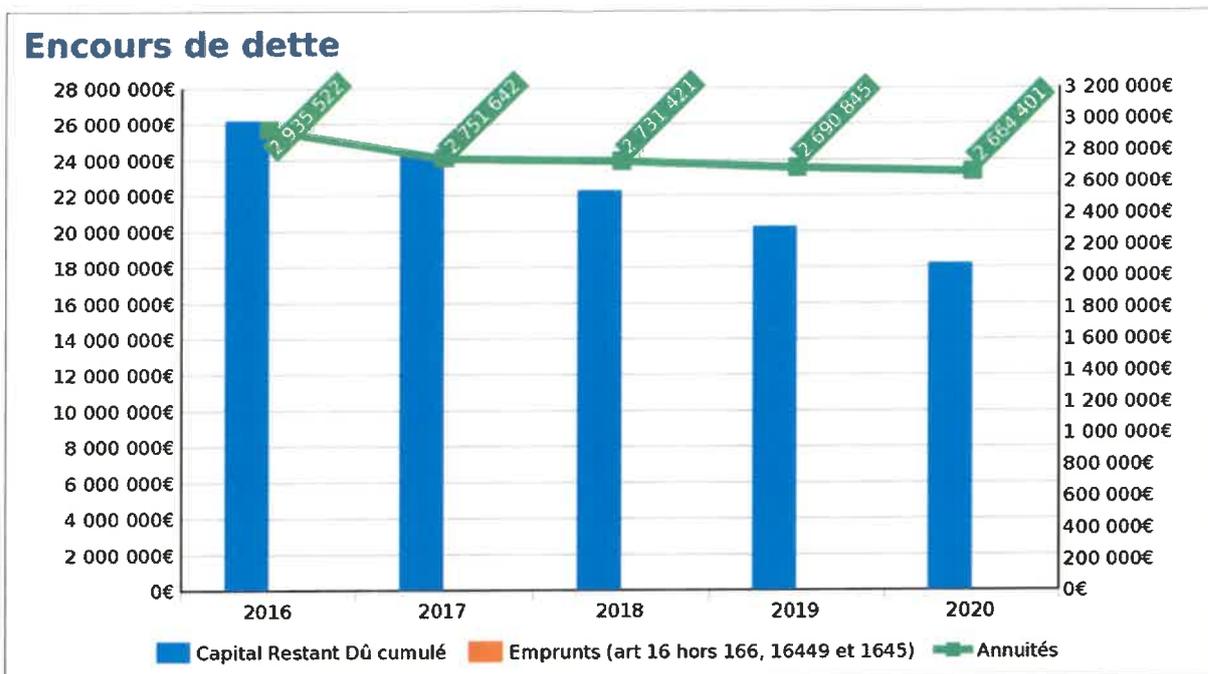


Pour financer ces investissements d'un montant de 27,3 millions d'euros, le SDIS a utilisé ses ressources propres (épargne nette, FCTVA) pour 19,3 millions d'euros, soit 71% des investissements. Il a perçu 6,7 millions d'euros de subventions d'équipement versées essentiellement par le Conseil Départemental, soit 25%. Le complément (1,3 million d'euros) a été prélevé sur le fonds de roulement (les réserves).

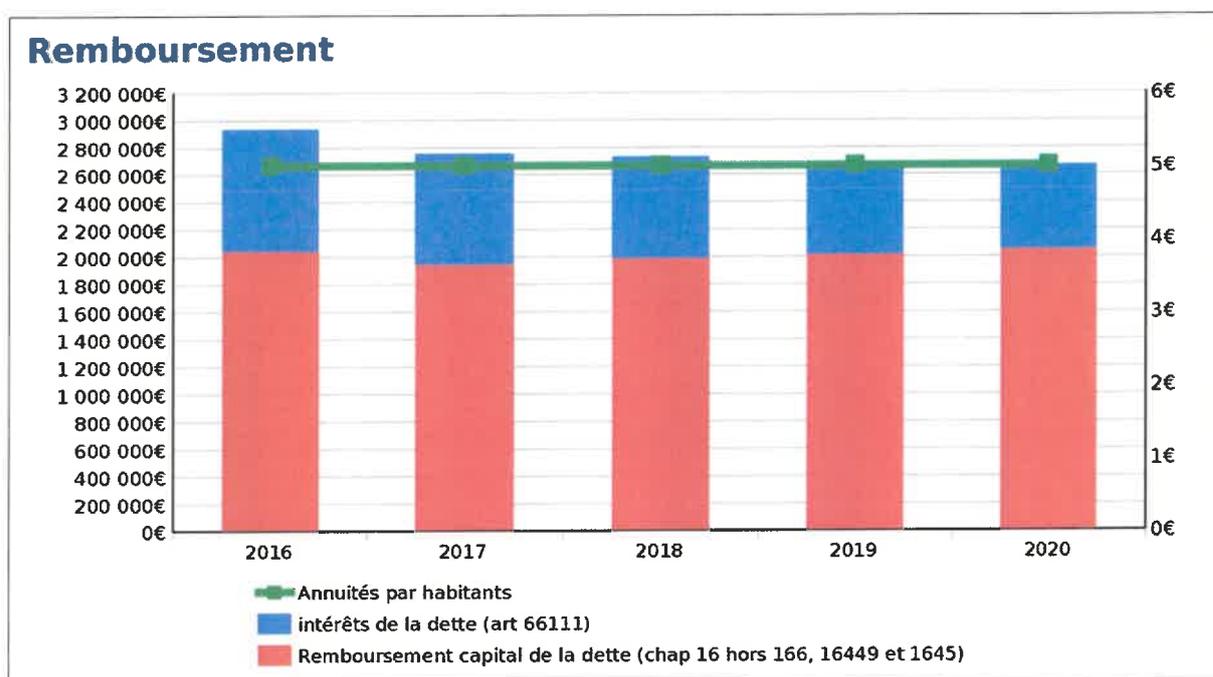


### **B/ Evolution de la dette : un désendettement continu et un ratio de désendettement performant**

La dette du SDIS s'élevait à 26,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'endettement a fortement diminué sur la période 2016 à 2020 pour atteindre un montant de 18,2 millions d'euros fin 2020. C'est le résultat d'une nouvelle politique d'investissement rationalisée, pour tenir compte des contraintes budgétaires structurelles. Malgré tout, elle reste au-dessus de la moyenne de la strate en 2020 (32 € par habitant contre 24 € par habitant pour la catégorie).

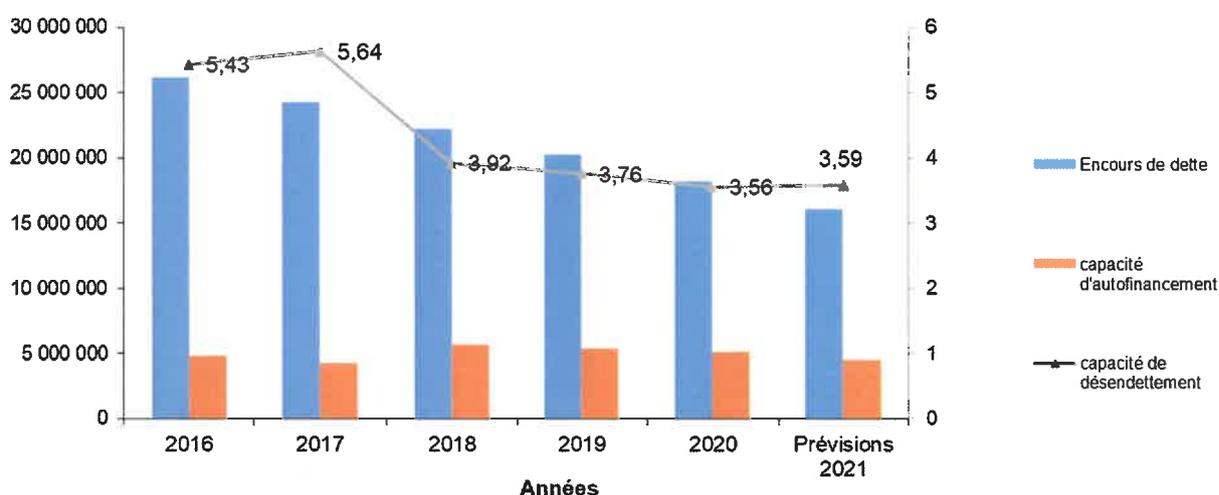


Dans le même temps, l'annuité de la dette a diminué sur toute la période, passant de 2,9 millions d'euros en 2016 à 2,7 millions d'euros en 2020. Cette baisse concerne essentiellement les intérêts.



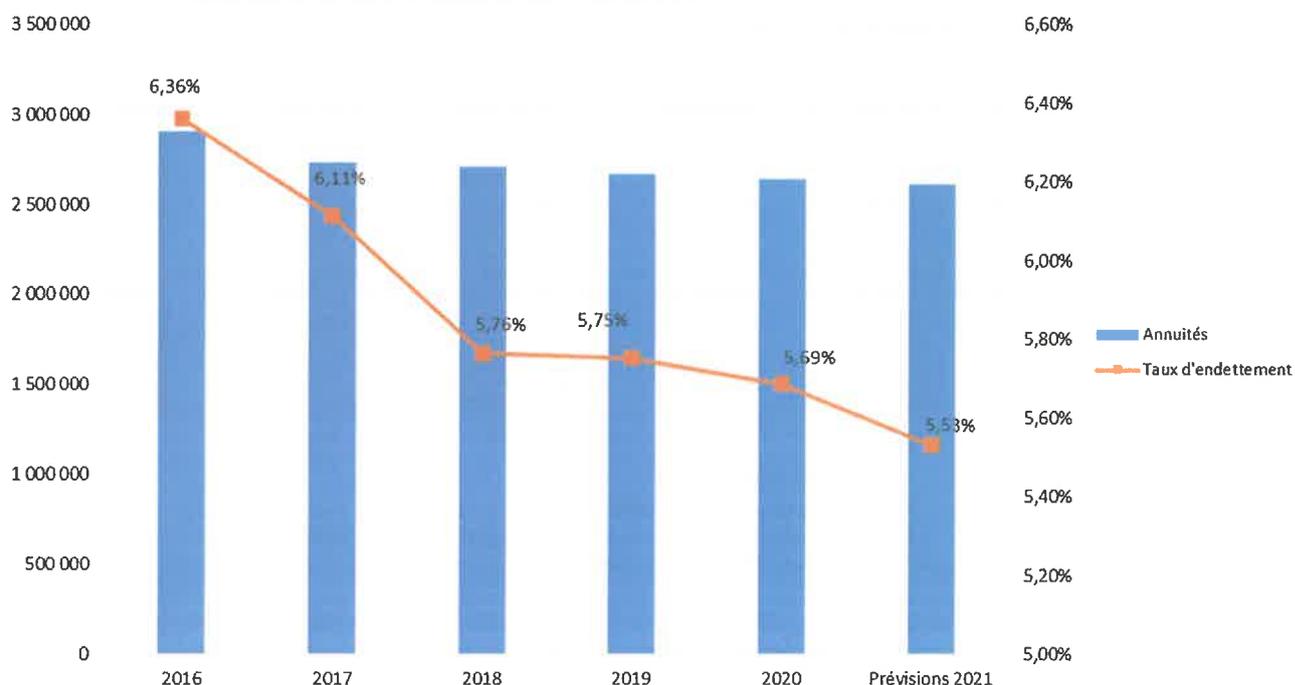
La capacité de désendettement du SDIS est passée de 5,4 ans en 2016 à 3,6 ans en 2020. Cela signifie que si, chaque année, le SDIS consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée au bout de 3,6 ans. Même s'il est supérieur à la moyenne de la strate en 2020 (3 ans), ce ratio est considéré comme bon au regard des standards (le seuil de vigilance se situant généralement autour de 10-11 ans).

### Encours de la dette et capacité de désendettement 2016-2021



Le taux d'endettement du SDIS diminue sur toute la période, passant de 6,4% en 2016 à 5,7% en 2020. Cette baisse devrait se poursuivre en 2021 en raison de la diminution des annuités de la dette et de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement.

### Annuités et taux d'endettement 2016-2021

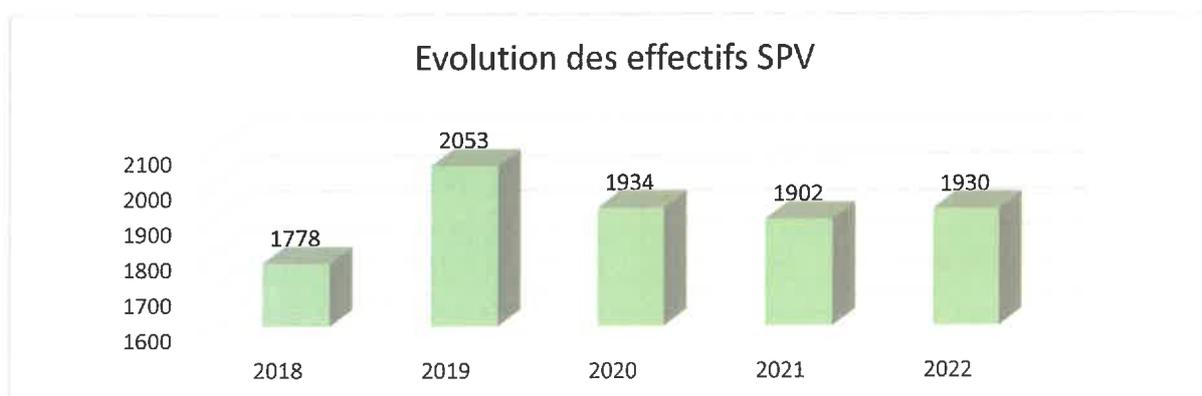


La loi NOTRe du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notamment, elle a pour objectif de rendre le débat plus transparent à l'égard des élus et des citoyens. Certaines informations doivent donc désormais figurer dans un rapport présenté à l'Assemblée, à savoir des éléments en matière de masse salariale et concernant l'évolution de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

**1. Effectifs**

	Au 31/12/2020	% de postes vacants	Au 01/01/2022	% de postes vacants
Effectifs permanents Créés	514	3,3 %	514	4,1 %
pourvus	497		493	



**2. Evolution de la masse salariale**

**Masse Salariale (dont indemnités comptable et élus)**  
2017 à 2021

	BP + BS	Réalisé	Excédent	Taux d'exécution
<b>2017</b>	27 309 700,00	26 992 521,48	317 178,52	98,84 %
<b>2018</b>	27 527 000,00	26 604 220,14	922 779,86	96,65%
<b>2019</b>	27 526 688,00	26 644 516,38	882 171,62	96,79%
<b>2020</b>	27 457 100,00	27 233 939,14	223 160,86	99,19%
<b>Prévisions 2021</b>	28 322 000,00	27 670 592,85	651 407,15	97,70%

**Masse salariale des effectifs volontaires (SPV)  
2017 à 2021**

	<b>BP + BS</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Taux d'exécution</b>
<b>2017</b>	5 109 000,00	5 257 349,29	-148 349,29	102,90%
<b>2018</b>	5 226 000,00	5 443 637,79	-217 637,79	104,16%
<b>2019</b>	5 615 000,04	5 855 255,18	-240 255,14	104,28%
<b>2020</b>	5 885 200,00	5 801 628,31	83 571,69	98,58%
<b>Prévisions 2021</b>	6 037 000,00	6 247 500,00	-210 500,00	103,49%

**3. Temps de travail**

La durée légale du travail, au sein du SDIS, est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures par an. Cette durée est déclinée en plusieurs régimes définis dans les documents structurants équivalant tous à la durée ci-dessus.

**4. Eléments de rémunération**

	Réalisations 2020	Evolution 2020/2019	Evolution % 2020/2019	Prévisions de réalisations 2021	Evolution 2021 /2020	Evolution % 2021/2020
Traitement de base des agents titulaires	12 052 273,02	-194 023,02	-1,58%	12 076 714,43	24 441,41	0,20%
Nouvelle bonification indiciaire	179 902,80	14 055,91	8,48%	179 239,43	-663,37	-0,37%
Supplément familial de traitement	250 684,63	-1 046,58	-0,42%	269 634,80	18 950,17	7,56%
Régime indemnitaire	7 301 281,24	550 831,43	8,16%	7 871 749,24	570 468,00	7,81%
<i>Dont heures supplémentaires</i>	177 698,34	66 191,48	59,4%	261 032,56*	83 334,22	46,9%
Rémunérations agents non titulaires (dont apprentis)	141 699,88	67 918,11	92,05%	169 966,83	28 266,95	19,95%
Cotisations sociales	7 096 808,46	145 251,09	2,09%	6 850 586,19	-246 222,27	-3,47%
Autres (indemnités des élus, cotisations CNFPT et Pôle emploi)	211 289,11	6 435,38	3,14%	239 544,98	28 255,87	13,37%
Indemnités perte d'emploi	0,00	0,00		13 156,95	13 156,95	
<b>Total</b>	<b>27 233 939,14</b>	<b>589 422,32</b>	<b>2,21%</b>	<b>27 670 592,85</b>	<b>436 653,71</b>	<b>1,60%</b>

\*Paiement des formateurs en IHTS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (en remplacement du cumul d'activité). La hausse est compensée par une baisse d'un montant légèrement supérieur de la rubrique « Traitement de base des agents titulaires ».

## 5. Avantages en nature

### Logements en caserne et par nécessité absolue de service 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre d'agents logés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>15</b>
<b>Départs dans l'année</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>Arrivées dans l'année</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'agents logés au 31 décembre</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>13*</b>
<b>Coût global</b>	<b>155 560,73</b>	<b>114 293,83</b>	<b>82 104,68</b>	<b>77 278,55</b>	<b>70 723,31</b>

\*Dont 7 agents logés au CSP Amiens Catelas-La Hotoie et 6 officiers logés par nécessité absolue de service

### Véhicules de fonction et de service

<b>Emplois donnant droit à l'attribution d'un VL de fonction</b>	<b>Nombre VL</b>	<b>Emplois donnant droit à l'attribution nominative d'un VL de service</b>	<b>Nombre VL</b>
DD SIS	1	CHEFS DE POLES	3
DDA	1	CHEFS DE GROUPEMENTS	9
		CHEFS SPP DE SERVICES	9
		CHEF DE L'EDIS	1
		CHEFS DE CSP	5
		CHEF DU CTA-CODIS	1
		ADJOINTS CHEFS DE CSP	4+1 *
		CHEFS SPP DE CS MIXTES	9

\*Pour les adjoints, le véhicule sera mis à disposition de l'officier retenu sur le poste d'adjoint au chef du CSP Amiens Ferry

## I. Tableau de bord

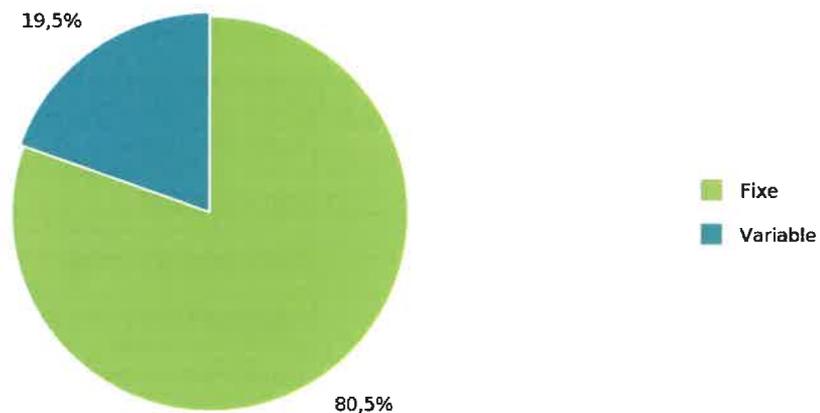
Le nombre d'emprunts est de 13, répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Il ne devrait pas augmenter entre 2020 et 2021, le SDIS n'ayant pas prévu d'emprunter d'ici la fin de l'année.

Eléments de synthèse	31/12/2020	Prévision au 31/12/2021	Variation
<b>Dette globale</b>	18 193 227 €	16 099 020 €	↓
<b>Taux moyen</b>	3,09%	3,06%	→

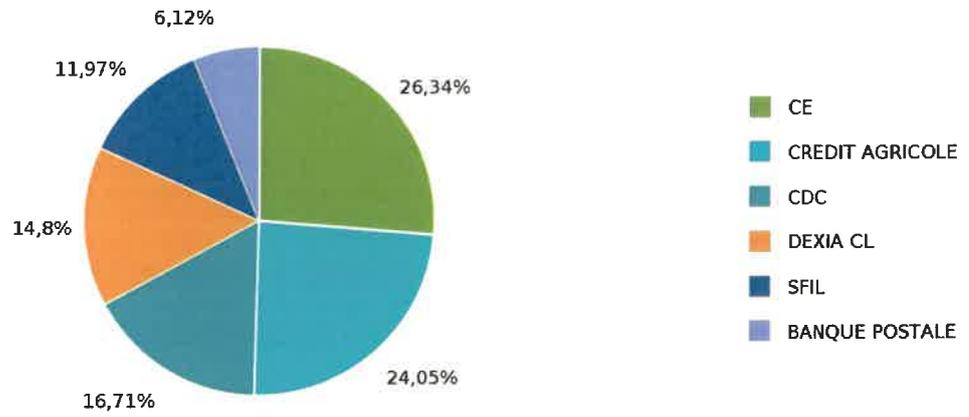
Entre 2020 et 2021, l'encours de dette devrait baisser de 2,094 millions d'euros.

## II. Les caractéristiques de la dette

### II.1. Dette par type de risque

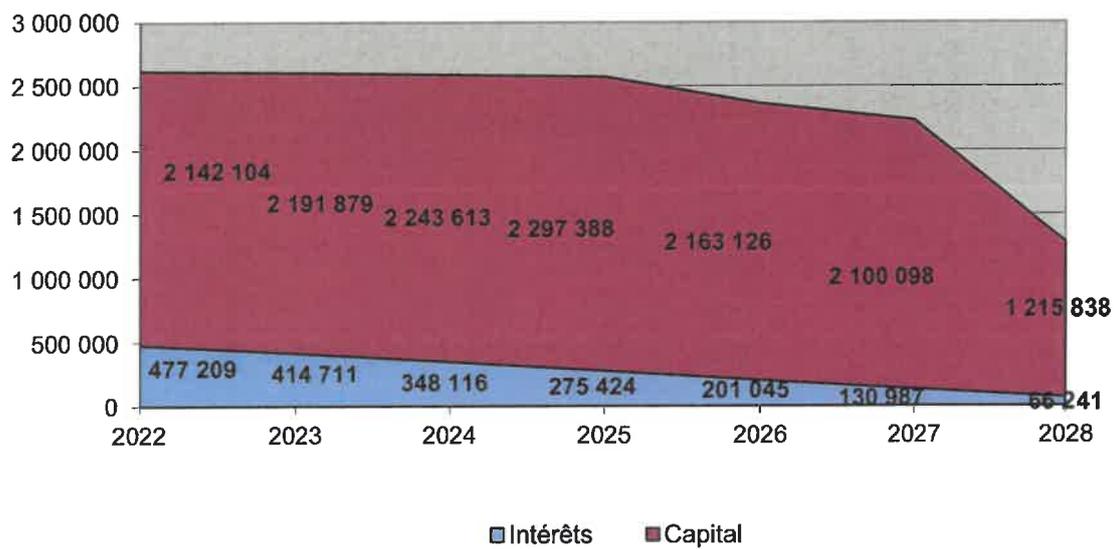


## II.2: Dette par prêteur



## III. L'extinction de la dette (hors emprunt nouveau sur la période 2022-2028)

### Extinction de la dette ancienne 2022-2028



#### Annexe 4. Les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). L'article 13 dispose ainsi que les collectivités doivent présenter les objectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs d'évolution s'entendent tous budgets confondus.

Conformément à cet article, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

DRF Budget Principal (BP) 2021 en €	DRF Budget Annexe (BP) 2021 en €	Total DRF 2021 en €	DRF Budget Principal 2022 en €	DRF Budget Annexe 2022 en €	Total DRF N en €	Evolution totale en €	Evolution en %
44 111 500	5 912 500	50 024 000	44 683 040	6 226 200	50 909 240	885 240	1,77%

Emprunt nouveau Budget Principal en €	Emprunt nouveau Budget Annexe en €	Emprunt nouveau total en €	Remboursement en capital Budget Principal en €	Remboursement en capital Budget Annexe en €	Remboursement en capital total en €	Besoin de financement total en €
3 235 000	0	3 235 000	2 269 000	0	2 269 000	966 000

**DRF** = charges à caractère général + charges de personnel + autres charges de gestion courante + charges financières + charges exceptionnelles + dotations aux provisions



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D1
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2022 du SDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
D1 - DOB 2022 SDIS.pdf	application/pdf	1531410
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1531410

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h04min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h04min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h04min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h04min45s	Reçu par le MI le 2022-02-10